



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN SÉANCE ORDINAIRE
DU MARDI 25 JUIN 2024
à 20 h 00**

Date de convocation : 20 juin 2024

M. Mmes MATTARD Hindeley, RUNFOLA Patrice, BENITO Sandrine, GALLOCHAT Jacky, ROUSSEAU Cathy, DUCHAMP Laurent, BONTEMPS Loïc, GAUDINEAU Valérie, BERNARDEAU Joseph, GARNIER Maria, NEBOR Robert Doctrovée.

Excusés : TEXIER Marie-France, GUILLARD Isabelle, MARTIN Cécile, POYANT Cécile, THIBAUT Nathalie, CONSTANT Pascal, PEROU Philippe, PETITPREZ Christopher.

Pouvoirs : Marie-France TEXIER donne pouvoir à Patrice RUNFOLA
Isabelle GUILLARD donne pouvoir à Valérie GAUDINEAU
Cécile POYANT donne pouvoir à Laurent DUCHAMP
Cécile MARTIN donne pouvoir à Jacky GALLOCHAT

Secrétaire de séance : Valérie GAUDINEAU

Public : correspondante presse

Présentation CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Seuil du Poitou – SMVA (Syndicat Mixte Vienne Aval) : Enjeux et usages de l'eau, tous concernés ?

Intervention de Lucile Gervais (CPIE Seuil du Poitou) – Animatrice rivière
Gaëlle Jean (SMVA) - Technicienne de rivière sur le bassin de l'Ozon

Sensibilisation auprès de la gestion de l'eau :

Rappel historique sur la gestion de l'Eau :

- Loi 1964 : organisation de la gestion de l'eau par Bassin Versant avec notamment la création des Agences de l'Eau et des comités de bassin
- Loi 1992 : décrète « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »
- Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) en 2000 : elle fixe l'objectif d'atteindre le bon état des masses d'eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif à l'échelle européenne en 15 ans.
- Loi sur L'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 : transposition de la DCE au droit français ; lutte contre les pollutions, gestion quantitative et préservation des milieux aquatiques

L'histoire de l'Envigne :

- 1951 : création du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et l'Entretien de l'Envigne
- 1969 – 1970 : phase du curage et recalibrage entre Châtelleraut et Lençloître et entre Lençloître et Doussay
- 2015 : dissolution du syndicat d'assainissement SIAE de l'Envigne par arrêté préfectoral
- 2018 : Intégration de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et de la Protection des Inondations) à la CAGC

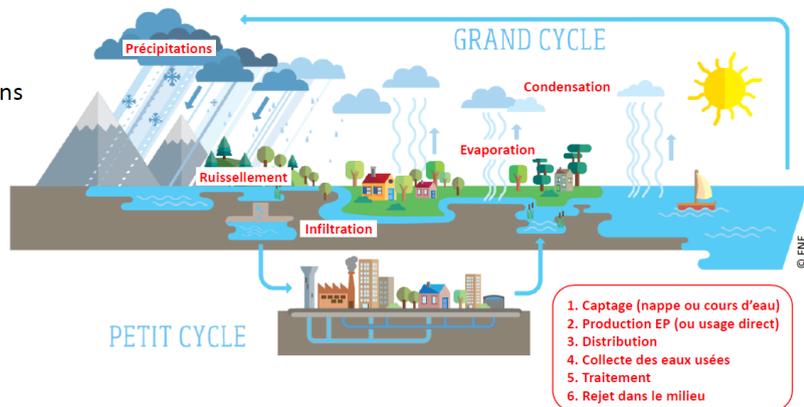
- 2019 : transfert de la compétence au SMVA pour assurer la gestion de l'eau par bassin versant
- 2020-2022 : diagnostic et proposition de travaux sur l'Envigne
- 2024 : rédaction de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) afin de pouvoir réaliser des travaux à partir 2026
- 2024/2026 : travaux de restauration de cours d'eau

Cycle de l'eau naturel :

Influence du dérèglement climatique

= Quantité d'eau dans le grand cycle à l'échelle planétaire

- ↘ Fréquence des précipitations
- ↗ De la violence des précipitations
- ↗ Des inégalités de répartition des précipitations
- ↗ Du ruissellement
- ↗ De l'évaporation
- ↘ Infiltration dans les nappes



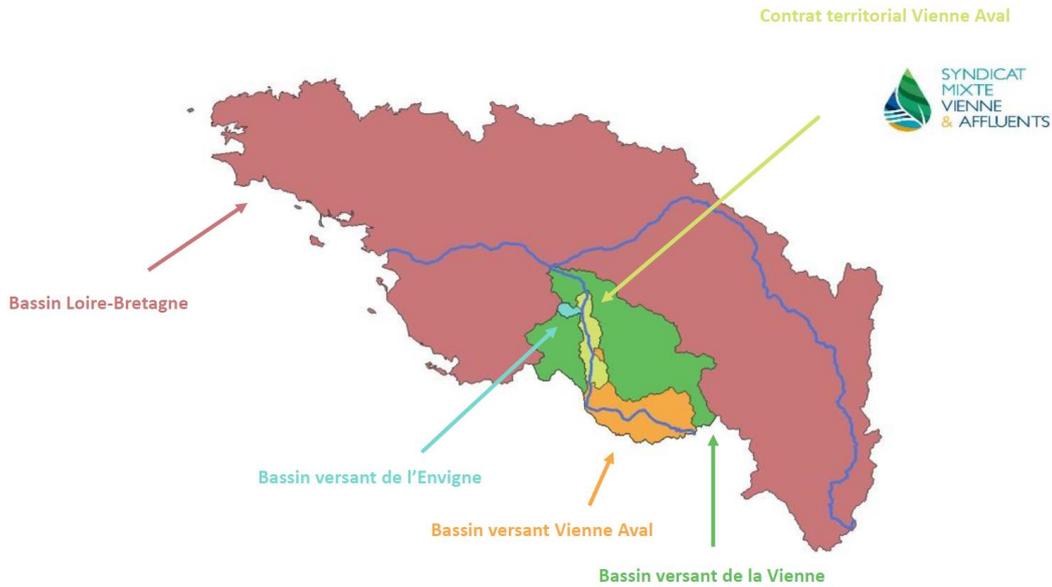
Etat actuel de l'Envigne :

- Identification du mauvais état de l'Envigne : buse, route, dérivation pour alimenter des plans d'eau ; la morphologie du cours d'eau est à revoir à cause de l'homogénéité mis en place par les différents obstacles en travers du cours d'eau.
- Pollution macro polluants, nitrates, pesticides présents dans les prélèvements réalisés

Echelles d'implication des élus :

Différents lieux et échelles d'implication des élus dans la gestion des milieux aquatiques (GEMA)





Le Contrat territorial Milieux Aquatiques du Vienne Aval en quelques mots...

-
- Un outil **contractuel et financier** de l'AELB
- Un objectif commun de **restauration des milieux aquatiques**, essentiels à la gestion intégrée de l'eau
- Des **maîtres d'ouvrage rassemblés par une stratégie partagée**, et animée par le Syndicat Mixte de la Vienne et de ses Affluents
- Un programme d'**actions concrètes**

Les Missions du SMVA :



Plantation de haie



Recharge granulométrique



Création de ripisylve



Gaëlle JEAN
 Technicienne de rivière
 Portable : 06.40.47.82.33
 Tel : 05.49.85.20.09

Echange avec les élus :

- Sur Colombiers, plusieurs administrés sont propriétaires de piscine, quelle utilisation de l'eau de piscine ? Notamment pour la gestion de la sécurité incendie, pourquoi ne peut-elle pas être utilisée ?
Il s'avère que le rejet de cette eau contenant des produits chimiques notamment des stabilisants, rejet en extérieur dans la terre, non traité + 8m3 peut être un obstacle, à voir avec le SDIS de la Vienne
- Sur Colombiers, la plantation de haie ou la restauration de mare peut être envisagée afin de limiter la problématique inondation. Il est rappelé qu'un accord préalable des propriétaires privés est nécessaire.

Présentation du fonctionnement de l'ASAC Colombiers par M.GAUTHIER Jacky, Président :

Monsieur Gauthier remercie le conseil municipal pour son invitation en tant que Président de l'association suite à la demande de subvention effectuée auprès par la commune.

Il faut savoir que l'ASACC (Association Sportives Artistiques et Culturel de Colombiers) a été créée en 1979, il y a 45 ans. Elle a été fondée par M. Gallou suite à la naissance d'une troupe de théâtre. Les statuts de l'ASAC de Colombiers considéraient des « foyers municipaux » afin de pouvoir organiser diverses activités.

Le statut a été élaboré ainsi : une association commune avec un conseil d'administration centrale qui encadre des sections créées au fur et à mesure des années et des bénévoles.

Il existe 9 sections actuellement : théâtre, gymnastique, vélos, travaux manuels, marche, folk, art floral ... Il y a entre 130 à 140 adhérents, le nombre est variable en fonction de la section. Il rappelle que chaque section est autonome ; si une personne responsable souhaite gérer l'activité alors il la prend en charge et intègre le conseil d'administration. Le conseil d'administration est représenté par 1 membre de la section. Chaque section gère son budget et ses activités, représentations, animations. Chaque section a une dynamique différente et un développement variable. Par exemple, la section couture organise une réunion des personnes une fois par semaine, la réalisation de petits travaux, entretien du lien social durant ce temps.

On pourrait croire que l'ensemble des fonds sont mis en commun au sein de l'association, mais pas du tout. Néanmoins lorsque l'assemblée générale se réunie, il est présenté une consolidation des comptes de l'ensemble des sections.

Il pourrait y avoir une solidarité entre les sections, mais ce n'est pas le choix retenu par le conseil d'administration concernant les fonds ; par contre le bénévolat entre chaque section est valorisé par le bénévolat assuré par les autres sections.

Exemple du théâtre : les bénévoles marcheurs participent dans la création ou la gestion des représentations et donc la section théâtre reverse une partie de sa recette à la section marche pour les dédommager ; Il s'agit d'une solidarité humaine et financière entre les sections.

Autre exemple, la section art floral participe à l'organisation des 4 heures VTT en fleurissant les tables.

Lorsque tous les comptes sont regroupés, la trésorerie est autour de 40 000 €. Aussi, le budget de déplacement est important notamment pour les Colombiers de France. Le choix retenu lors de la création de ce rassemblement a été le portage par une structure associative plutôt que par la commune.

En ce qui concerne la section Vélo : coût d'équipement ; manifestation pour pouvoir financer l'achat de l'équipement pour le fonctionnement

- Pourquoi demander une subvention dans le fonctionnement de l'ASAC est-il nécessaire, et pas d'achat de matériel ?

Auto-financement de l'achat de l'équipement réalisé en interne.

Soutien morale de l'ASAC pour participer à l'animation de la commune ; il s'agit de bénéficier d'une bonne entente entre la municipalité et les associations. Le tissu associatif est une

richesse communale, il permet de développer le lien social entre communes et au sein de celle-ci.

Il faut également contextualiser, le Département attribue une subvention uniquement s'il existe un co-financement de fonds publics pour bénéficier de l'aide. La somme demandée est symbolique dans l'organisation du budget global de la manifestation.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Gauthier pour son intervention et ses clarifications.

OUVERTURE DE LA SEANCE : 21h15

- M. le Maire ouvre la séance : lecture de l'ordre du jour
- Validation du compte-rendu de la séance du 14 mai 2024
- Désignation du-de la secrétaire de séance : Valérie Gaudineau

ORDRE DU JOUR

1. Attribution subvention à l'ASAC de Colombiers
2. Autorisation de signature d'un CDD de 1 an - 17h30
3. Autorisation de signature d'un CDD d'une durée de 1 an – 3h30
4. Révision du RIFSEEP – création du cadre B - retour de avis favorable du CST
5. Plan de financement voirie
6. Proposition acquisition de terrain
7. Décision Modificative n° 2 – BP 2024 : projets d'investissements
8. Attribution du marché de livraison de repas en liaison froide pour la cantine du Val d'Envigne
9. Révision des tarifs de l'accueil périscolaires applicable au 1^{er} septembre 2024
10. Révision des tarifs de restauration scolaire : dispositif cantine à 1€ à compter du 1^{er} septembre 2024
11. Questions diverses

1. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASAC DE COLOMBIERS

ASSOCIATIONS	Vote du CM 2023	Vote du CM 2024	Montant demandé
ASSOCIATIONS COMMUNALES			
ASACC	300,00		500,00
Sortie de Cathy ROUSSEAU, elle ne prend pas part au vote ni à la discussion.			
Manifestation des 4 heures VTT (manifestation sur la commune)			200 €
Sortie des Colombiers de France (participation financière demandée par les personnes notamment pour le financement du transport).			300 €
Il est procédé au vote : <u>Vote : 10 Pour / 0 Contre / 4 Abstentions</u>			

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue à l'association la subvention présentée dans le tableau ci-dessus, afin de valoriser et soutenir leurs actions.
- Pour rappel, les subventions accordées seront versées sur présentation des justificatifs de dépenses, au cours du deuxième semestre de l'année en cours.

2. RECONDUCTION CDD – 17H30 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire expose que le CDD pour le poste de gérante d'agence postale communale, sur une base de 17h30 arrive à son terme. Au vu des résultats de l'agent, celui-ci doit être renouvelé pour une durée de 1 an.

Il est procédé au vote :

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

3. AUTORISATION SIGNATURE CDD – 3H30

Monsieur le Maire expose que suite au départ à la retraite de Mme Berthin, son poste d'animatrice en dessin, sur une base de 3h30 doit être pourvu. Une offre d'emploi est parue.

Il propose de signer un CDD de 1 an avec la personne qui la remplacera.

Il est procédé au vote :

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

4. RIFSEEP - CREATION CADRE B – REMPLACE LES DELIBERATIONS DE 2018/2019

Le Régime Indemnitaire en Fonction des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP) a été révisé dans son ensemble suite à l'obtention du concours de catégorie B par la Secrétaire de Mairie.

En effet, précédemment aucune prime n'était versée au cadre B dans la délibération.

Le projet de délibération a obtenu un avis favorable au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Vienne le 04 juin 2024.

Les nouveautés suivantes ont été prises en compte :

- Création de la catégorie B pour les administratifs
- Création d'un minimum de prime attribué pour chaque grade pour l'IFSE (Indemnité de Fonction et de Sujétion) et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel)
- Révision des modalités de versement des primes en fonction du motif d'absence de l'agent

Le nouveau document a été remis préalablement aux conseillers, il est indiqué que celui-ci entrera en vigueur dès soumission au contrôle de légalité, pour l'ensemble des agents.

Il est procédé au vote :

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

5. PROJET D'INVESTISSEMENT DE VOIRIE : REVISION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire précise que les conditions météorologiques ont soumis à rude épreuve la voirie communale. Il propose d'ajouter la réfection de la route du Villé par un enduit monocouche sur toute la largeur de la voie.

Après réception des offres des entreprises, le plan de financement est révisé ainsi :

DEPENSES (en euros)		RECETTES (en euros)		
Route de Scorbé-Clairvaux	15 710,12	Département - ACTIV	74,94%	27 000,00 €
Route des Grenouillés avec le carrefour	12 916,91	Autofinancement	26,89%	9 030,63 €
Route du Villé	7 403,60			
Total HT	36 030,63 €	Total HT		36 030,63 €
TVA	7 206,13 €	TVA		7 206,13 €
Total TTC	43 236,76 €	Total TTC		43 236,76 €

Il est procédé au vote :

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

6. PROJET D'INVESTISSEMENT DE SECURISATION DE LA VOIRIE

202404 - Signalisation				
DEPENSES (en euros)		RECETTES (en euros)		
Aménagement du carrefour Route de Beaumont	616.81 €			
Route de Marigny	605.90 €			- €
Potence déportée	88.48 €	Autofinancement	100%	3 578.43 €
Signalisation trous en formation	2 024.60 €			
Panneau déviation	242.64 €			
Total HT	3 578.43 €	Total HT		3 578.43 €
TVA	715.69 €	TVA		715.69 €
Total TTC	4 294.12 €	Total TTC		4 294.12 €

Pour information, cette opération ne fera pas l'objet d'un dépôt de demande de subvention, restriction au minimum de l'opération.

7. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROPOSITION D'ACHAT

Le Maire informe le conseil municipal que les parcelles section AB n°231 et 233 sont mises en vente. Ces parcelles sont classées en zone Aul, c'est-à-dire, qu'elles sont classées en Zone d'urbanisation future dédiée aux équipements publics et de loisirs. Il est intéressant pour la commune de disposer de réserve foncière pour les projets à venir. La proposition initiale a été refusée par les propriétaires, le maire propose le tarif suivant soit 1,75€ du m² :

Parcelle	Superficie	Prix d'achat
AB n°231	5 142 m ²	11 852,73 €
AB n°233	1 631 m ²	

Il propose d'acquérir en réserve foncière la parcelle citée afin de créer un accès sécurisé à l'école du Val d'Envigne.

Il est procédé au vote :

Vote : 14 Pour / 1 Contre / 0 Abstention

8. DECISION MODIFICATIVE 2 – BP 2024 : AJUSTEMENT OPERATION INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire précise que les modifications suivantes à apporter au Budget Primitif 2024 :

- Investissement :
 - o Opérations 202401 : augmentation du coût d'achat
 - o Opération 212 : diminution de l'opération dû à la diminution de la participation du financeur
 - o Opération 202402 : ajout des crédits pour financer l'accompagnement par l'AT 86
 - o Opération 202404 : suppression des ralentisseurs à la Bougrière et de l'achat des séparateurs de voie
 - o Opération 202406 : étude de faisabilité d'un lotissement en centre bourg
 - o Suppression des crédits au compte 2157 pour l'acquisition de l'autolaveuse

Les écritures se résument ainsi :

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
INVESTISSEMENT	Voté	DM	INVESTISSEMENT	Voté	DM
<u>A- Opération 202401 – Création aménagement parking école</u>					
2111 -	7 500 €	+ 5 700 €			
<u>B- Opération 212 – Matériel informatique de l'école</u>					
2184 – Matériel informatique	13 100	- 6 460 €	1323 – Département	7 650 €	- 3 850€
<u>C- Acquisition de matériel : suppression autolaveuse</u>					
2157 – Matériel et outillage	4 000 €	- 1 900 €			
<u>D - Opération 202402 – Révision du PLU</u>					
203 – 202 -	30 000 0	- 30 000€ + 32 050 €	1641 - Emprunt		+ 14 740€
<u>E - Opération 202404 – Sécurisation de la voirie</u>					
2151	6 000	- 1 500 €			
<u>F – Opération 202406 – Etude pour la création d'un lotissement</u>					
203 -	0	+ 13 000 €			
<u>Total des modifications</u>		+ 10 890 €			+ 10 890 €
<u>Budget Total</u>		487 247,62		487 247,62	498 137,62

Il est procédé au vote :

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

9. ATTRIBUTION DU MARCHÉ PORTANT SUR LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le marché portant sur la fourniture de repas en liaison froide arrivait à échéance cette année.

Ainsi conformément au Code des marchés publics, une consultation fût lancée avec une date limite de réception des offres fixées au jeudi 23 mai 2024 à 12h00.

2 entreprises de restauration collective ont répondu à cette consultation :

- Restoria
- SPRC

Le Maire propose d'attribuer le marché à la société SPRC de Saint-Benoît pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Il est procédé au vote :

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

10. TARIF RESTAURATION SCOLAIRE : DISPOSITIF CANTINE A 1€ - A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au dispositif cantine à 1€ mis en place par l'Etat.

Après avis de la commission Affaires Scolaire, il est proposé au conseil municipal de souscrire au dispositif avec la grille tarifaire suivante :

Quotients familiaux	Tarif en €
QF1 ≤ 500 €	0,80
501 ≤ QF 2 ≤ 1 000 €	1,00
1 001 ≤ QF 3 ≤ 1 600 €	2,00
1 601 ≤ QF 4 ≤ 2 000 €	2,50
2 001 ≤ QF5	2,90
A partir du 3 ^{ème} enfant	0,80
Adulte	5,10

Il est procédé au vote :

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

11. TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE - A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des services périscolaires suite à la réunion de la commission affaires scolaires du 10 juin 2024. Les membres de la commission proposent une augmentation de 5% des tarifs.

Il est proposé d'adopter les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

QUOTIENTS FAMILIAUX	FORFAIT JOUR	MATIN, SOIR (MOINS D'1/2 HEURE)	MATIN, SOIR (PLUS D'1/2 HEURE)
QF 1 ≤ 550 €	2.86	1.10	1.75
550 € < QF 2 ≤ 750 €	3.15	1.23	1.92
750 € < QF 3 ≤ 1000 €	3.66	1.45	2.21
1000 € < QF 4 ≤ 1250	3.90	1.55	2.35
1250 € < QF5	4.31	1.73	2.58

En cas de dépassement de l'horaire, une facturation de 5 € par quart d'heure sera effectuée au premier retard, à compter du deuxième retard, il sera facturé 10 € par quart d'heure. Le décompte est valable sur une année scolaire.

Il sera remis un goûter le soir aux enfants qui le souhaitent.

Il est procédé au vote :

Vote : 15 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

12. PROJET DE RENOVATION DE LA PELOUSE DU STADE JUTEAU-CHAUMET

Des devis de rénovation de la pelouse du stade Juteau-Chaumet ont été réalisés afin de refaire la pelouse complète du stade :

- Fourchette variable de 6800 € à 14 500 €

Suite aux travaux, le coût de l'entretien de la pelouse pour conserver les bénéfices des travaux représente une dépense en fonctionnement de 10 000€ /an pour la commune.

La pelouse du terrain de Colombiers mérite un entretien plus soutenu.

Il a été proposé au club de prendre en charge la facture d'eau.

La problématique de la réfection de la pelouse est de condamner l'activité complète du club sur 1 an. Sans activité de fonctionnement, il paraît compliqué d'assurer une activité de qualité : l'école de football peut avoir lieu à Ouzilly, mais comment cela se passera-t-il alors qu'il y a plusieurs équipes masculine, féminines dont 2 championnats, 2 équipes à assurer les entraînements et les matchs de championnat ...

L'avis du conseil municipal est négatif pour le budget 2025 :

- Le coût du projet et de l'entretien de la pelouse est trop important, le coût de fonctionnement est équivalent à celui de la voirie du budget fonctionnement 2024

QUESTIONS DIVERSES

- 🌀 Présentation de la charte de gouvernance pour l'élaboration du PLUi HM avec Grand Châtelleraut : reporté au 25/06
- 🌀 L'éclairage de la salle des fêtes est en panne. Des rendez-vous avec des entreprises auront lieu cette semaine. En fonction du coût avancé, des dossiers de subvention seront présentés.
- 🌀 Horaire de l'éclairage public du centre bourg le weekend : allumage du centre bourg le **samedi soir** après l'installation de 2 horloges astronomiques ; cout total : 2 838,41€ TTC dont 1 182,67€ pris en charge par Energie Vienne
Pour les autres dates, ce sera à la demande des associations / particuliers.
- 🌀 Signature de convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de l'Agence des Territoires de la Vienne :
 - Suivi du bureau d'étude en charge de la révision du PLU
 - Elaboration d'un projet de lotissement

POUR INFORMATION

- Salle des fêtes : une des rampes de l'éclairage est tombée en panne ; l'installation d'un spot a été effectué en attendant les devis de remplacement
- Repas agents / élus le jeudi 4 juillet à 19h30
- Départ à la retraite de Patricia à 19h00 1/07 : remerciement fleurs + carte cadeau
- Personnel communal :
 - CDD de 1 mois avec Geoffrey TIROT en juillet au service technique
- Organisation bureau de vote du 30 juin et du 7 juillet

- Travaux de parking derrière la mairie
- Refus de l'ancrage des véhicules de l'ADMR sur le parking derrière la mairie
- Plan Communal de Sauvegarde
- Bilan réunion de hameaux : 3 réunions ont eu lieu, bon accueil,
- Réunions de hameaux restantes :

Jeudi 27 juin - Secteur 4 : Le Rivalin, La Loge, La Maison Neuve, Les Grands Prés, Pouilly, La Défens, La Giraudière, La Valette ; Réunion à La Valette

Samedi 29 juin - Secteur 5 : Le bourg, le carton, le pruneau, la forgé, la fontaine Michel, les Villets, les Pouges, les Grenouillés, le Prés Person, Réunion au niveau du stade

Mardi 2 juillet - Secteur 6 : La Perroterie, l'Erpinerie, Talus, la fuie, la grande vallée, Saint Fleur, la Baltaudière, L'Âne Bure, La Tour Savary, l'Aumont, les Crochards, l'Âne Vert ; réunion en haut de la rue Claveurier autorisation à demander

Vendredi 5 juillet - Secteur 7 : les Loges, la Grenouille, Le Poiret, la Tannerie, La Genetière, La Lande

- Divers :
 - o Arrêté portant sur l'autorisation de régulation des pigeons de ville, autorisation de tir en plein jour dans les zones agricoles pendant 3 mois en respectant les distances
- Dossier d'urbanisme : (accordé)
 - Permis de construire* :
 - Avis défavorable délivré dans le cadre de l'extension d'une maison et la construction d'un bâtiment au 36 route de la Roche
 - Avis favorable avec prescription dans le cadre de la construction d'un garage au 13 rue de la Fuie
 - Avis favorable dans le cadre de la construction d'une dépendance au 2 La Tannerie.
 - Déclaration Préalable* :
 - Avis favorable dans le cadre de la pose panneaux photovoltaïque au 56 route de la Bougrière
 - Avis favorable dans le cadre de la modification d'aspect d'une maison 1 route des Châtaigniers.
 - Avis favorable dans le cadre de la fermeture du préau au 2 place Manderen

Planning manifestation communales

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
Vendredi 28 juin	Fête de l'école	APE La Parentèle
Samedi 29 juin	Feu de Saint Jean	Comité des fêtes
Lundi 1 ^{er} juillet	Exposition dessins périscolaires et adultes	Municipalité
Mardi 9 juillet	Balade Sens'ible	Ici l'été 2024 - CAGC
Lundi 15 juillet	Randonnée croquis	Ici l'été 2024 - CAGC / Municipalité

Vendredi 26 juillet	Randonnée balade au coucher de soleil	Ici l'été 2024 - CAGC / Municipalité
Mercredi 28 août	Randonnée de la commune	Ici l'été 2024 - CAGC / Municipalité
Samedi 7 et Dimanche 8 septembre	Bal Folk le samedi Balade et exposition le dimanche	Podomos ASAC Colombiers
Dimanche 8 septembre	Vide grenier	Comité des fêtes de Colombiers
Vendredi 20 septembre	Foire à l'apéro	APE la Parentèle
Weekend du 21-22 septembre	Journée du patrimoine	CAGC / Municipalité
Samedi 28 et Dimanche 29 septembre	Stage musical et Bal Folk	ASAC Colombiers

Réunion de travail :

- ❖ Commission finances :
- ❖ Commission affaires scolaires :
- ❖ Commission voirie : -
- ❖ Commission épicerie connectée :
- ❖ Commission cadre de vie :
- ❖ Commission animation - communication :
- ❖ Commission PLU : 2/07 à 14h00 / Joseph excusé peut-être dispo entre 12h30 et 13h30
- ❖ Commission d'Appel d'Offre : -
- ❖ Prochaine réunion du conseil municipal : 17 septembre à 20h30

Tour de Table :

* * * * *

Fin de la séance : 22h55

Prochaine réunion : mardi 17 septembre à 20h30

Fait à Colombiers, le 17 septembre 2024

**Le secrétaire de séance,
Valérie GAUDINEAU**

**Le Maire
Hindeley MATTARD**